



CAHIER DES CHARGES

REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE :

**ENQUETE AUPRES DES HABITANTS
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE**

**MAITRE D'OUVRAGE :
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC
MAS DU PONT DE ROUSTY
13200 ARLES**

I Cahier des charges techniques

I.1 Contexte général de la révision de la charte du Parc naturel régional de Camargue

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont créés par décret interministériel approuvant une « Charte », engageant l'Etat, les collectivités locales et l'organisme de gestion du Parc autour d'objectifs précis. La Charte fonde l'existence même d'un Parc.

Le PNR de Camargue a été créé en 1970. La charte constitutive actuelle a été approuvée en 1998, renouvelant ainsi le classement du parc jusqu'en 2008.

Afin de renouveler le classement de son territoire en Parc et d'étudier par la même occasion l'opportunité d'extension du périmètre classé à d'autres communes, la région PACA a engagé officiellement la procédure de révision de la charte en 2005 et a désigné :

- un périmètre d'étude (cf. annexe) :
 - o Commune d'Arles (en partie),
 - o Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer
 - o Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône (en partie),
- le Syndicat mixte de gestion du PNR de Camargue pour assurer l'instruction de cette révision,
- les structures associées à la révision et les modalités de leur association.

La révision de la charte va consister à **construire un nouveau projet pour le territoire**, sur la base d'un diagnostic du territoire et d'un bilan de l'action du Parc depuis le dernier classement.

Le diagnostic « partagé » du territoire a pour objectif :

- d'établir un état des lieux initial de référence et de montrer l'évolution passée du territoire depuis la dernière charte et les tendances d'évolution,
- de mettre en évidence les enjeux de développement durable et de protection du patrimoine.

Le rapport de la nouvelle charte présentera le nouveau projet de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire en fonction des enjeux préalablement identifiés.

Il définira, pour la durée du classement, les objectifs de protection, de mise en valeur, de développement du territoire et notamment les principes fondamentaux de protection des structures paysagères, hiérarchisés selon les trois niveaux suivants :

- les vocations
- les orientations
- les mesures

Le plan de parc permettra de territorialiser le projet de territoire sur une carte zonée et plus particulièrement de délimiter, en fonction du patrimoine, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport. Ce plan caractérisera toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante.

Construire un nouveau projet de territoire qui soit partagé afin de garantir sa mise en œuvre dans la durée et que celle-ci se fasse dans de bonnes conditions est un véritable challenge.

Pour cela, informations, consultations et concertations des élus, socio-professionnels et des habitants du territoire permettront l'élaboration progressive du nouveau projet qui doit faire l'objet de décision de toutes les collectivités concernées et d'une enquête publique.

I.2 Objectifs, contenu de l'enquête et livrables

La révision de la charte du Parc naturel régional de Camargue est donc un moment fort de la vie de ce Parc qui doit être mise à profit pour mieux impliquer les habitants dans le nouveau projet qui les concerne directement.

Dans ce contexte là, le Syndicat mixte de gestion du Parc souhaite à travers une enquête consulter non seulement les habitants du parc actuel mais également les habitants situés sur la zone d'extension éventuelle.

- Quelles connaissances et perceptions les habitants ont-ils de leur territoire, de ses acteurs?
- Quels sont pour eux les principaux enjeux pour l'avenir et lesquels sont prioritaires ?
- Qu'attendent-ils et espèrent-ils pour l'avenir à l'horizon 2020 ?

Les résultats attendus de cette enquête devront permettre de :

- 1- Evaluer le niveau de connaissance des habitants de leur territoire pour les grands thèmes du diagnostic territorial (patrimoine naturel et culturel, activités économiques ..)
- 2- Evaluer leur niveau de connaissance des acteurs (dont institutionnels) intervenants sur ce territoire (qui sont-ils ?) et tout particulièrement du Parc de Camargue et des politiques publiques ad hoc conduites (que font-ils ?).
- 3- Lister puis hiérarchiser les enjeux (un enjeu : ce que l'on peut perdre ou gagner, des questions que l'on se pose pour l'avenir) prioritaires pressenties par les habitants
- 4- Connaître les attentes et souhaits des habitants pour les années 2008/2020.

Livrables attendus

- Un rapport de synthèse de l'enquête: méthode, analyse, résultats ... Les résultats devront être présentés de manière à être facilement intégrés dans le nouveau projet.
- Un document de présentation synthétique communiquant à destination des habitants et autres acteurs du territoire.

Le Syndicat suggère au prestataire de mener cette enquête selon le phasage suivant (mais toute autre proposition sera étudiée avec intérêt) :

Phase 1 : Réalisation d'une pré-enquête qualitative visant à élaborer le questionnaire de l'enquête proprement dite (phase 2) : pour cela élaboration d'une grille pour des entretiens de type semi-directif auprès d'un échantillon représentatif de la population d'une vingtaine de personnes, choisies selon des critères de lieu de résidence, de catégorie socio professionnelle, d'âge et de sexe.

Le territoire concerné couvre le territoire actuel du Parc naturel régional et la zone d'extension à l'étude sur la commune de Port Saint Louis du Rhône et le secteur du Plan du Bourg sur la commune d'Arles à l'Est du Grand Rhône.

Phase 2 : Elaboration du questionnaire pour mesurer l'importance statistique des opinions émises par la population. Une version adaptée de ce questionnaire devra être produite pour les habitants interrogés résidents sur la zone d'extension à l'étude.

Phase 3 : Réalisation de l'enquête téléphonique

Phase 4 : Traitement et analyse des données recueillies, synthèses.

I.3 Démarrage et durée de l'enquête

L'enquête commencera suite à un ordre de service émanant du syndicat mixte, maître d'ouvrage.

Le démarrage est prévu début novembre 2006.

La durée est estimée à 4 mois.

II Clauses administratives

II.1 Coûts

L'enveloppe budgétaire prévue pour cette prestation est plafonnée à **15 000 euros** TTC. Elle devra couvrir tous les frais du prestataire liés à cette enquête, y compris, le cas échéant, les frais des sous-traitants auxquels le prestataire serait conduit à faire appel.

II.2 Modalités de règlement

Une convention entre le Syndicat mixte et le prestataire retenu arrêtera les modalités de règlement.

II.3 Propriétés

Toutes les études et tous les documents produits en exécution de la présente prestation seront propriétés du maître d'ouvrage.

II.4 Résiliation

La mission peut être résiliée par décision motivée adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de 15 jours à réception dudit courrier. La ou les personnes ressources proposées pour la prestation étant liée à l'exécution du contrat, le changement en cours de prestation de la ou des personnes liées constituera une clause systématique de résiliation du contrat.

De la motivation de la résiliation, et du travail réalisé dépendra le montant du solde à verser.

III Modalités de sélection des candidats

III.1 Contenu du dossier d'offre

L'offre comprendra :

- une courte lettre de motivation
- une présentation détaillée de la méthodologie, du plan de travail, de l'organisation et de la stratégie envisagée pour cette enquête,
- une présentation des moyens techniques et humains et des références du candidat,
- le CV des personnes chargées de la mission,
- une proposition d'organisation du travail avec le maître d'ouvrage,
- un engagement de disponibilité et de mobilisation signé par la ou les personnes proposées (avec CV) pendant la durée de l'étude,
- une proposition financière détaillée par phase, précisant le coût journalier TTC des personnes proposées,
- une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il satisfait aux obligations sociales et fiscales ; le candidat retenu devra fournir dans un délai de 10 jours les attestations sociale et fiscale (article L324-14 du code du travail)..

III.2 Critères de sélection

Les critères de sélection seront basés sur la réponse et sur les documents dans le contenu de l'offre, avec un critère prioritaire de références et de très haute technicité de la ou des personnes qui seront liées au contrat, et la méthode proposée.

III.3 Pilotage de la mission

L'étude sera pilotée par Marie-Hélène SIBILLE et Régine GREVY du Parc naturel régional de Camargue sous la responsabilité de Didier OLIVRY, directeur du Parc.

III.4 Délai de soumission des offres, adresse de rendu des offres

Les candidats ont jusqu'au **lundi 2 octobre 2006** pour soumettre leur offre. Le rendu de l'offre devra s'effectuer à l'adresse suivante :

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty

13200 ARLES

III.5 Renseignements

Des renseignements techniques ou administratifs concernant le présent cahier des charges pourront être donnés par le Parc naturel régional de Camargue.

- o Marie-Hélène SIBILLE, pour les aspects « méthode » de l'enquête- 04.90.97.19.72- patrimoine@parc-camargue.fr
- o Régine GREVY, pour les éléments relatifs à la révision de la charte du Parc- 04.90.97.19.29- observatoire@parc-camargue.fr

ANNEXE 1

Périmètre d'étude

